

C@rnetinfo

Toute l'info municipale en quelques lignes
et sur le site internet de la mairie : www.carnetin.fr

N°66/Mars 2022

Élections 2022



S'inscrire pour voter lors
de l'élection présidentielle

- **Présidentielle : 10 et 24 avril**
- **Législatives : 12 et 19 juin**

Pour voter en France, vous pouvez vous
inscrire sur la liste électorale :

* avec le [téléservice](#) jusqu'au 2 mars,

* avec le [formulaire papier](#) jusqu'au 4 mars.

La demande d'inscription sur les listes
électorales peut se faire en ligne via le site
<https://franceconnect.gouv.fr>

DERNIERS JOURS !

LE CALENDRIER DES EVENEMENTS 2022



Marché à
Carnetin

Les mardis
1^{er} - 15 - 29 mars



8 mai

Commémorations
du 8 mai 1945



Course Entre
Dhuis et Marne

19 mai

Printemps de
Paroles



29 mai

Marathon
Marne et Gondoire



4 juin

Concert rock



25 juin

Fête du village



2 octobre

Marché
campagnard



11 novembre

Commémorations
du
11 novembre 1918



Décembre

Festivités de Noël



LUTTE CONTRE L'INCIVILITÉ

Des voitures stationnées n'importe comment, des sacs poubelles déposés n'importe où, des conteneurs à ordures qui traînent sur les trottoirs, des crottes de chien qui jonchent les sentiers de randonnée...



Quelle image pour un village qui a le label « village de caractère » !

Devant ce manque de civisme de la part de quelques-uns, la mairie a pris des dispositions contre ces comportements en demandant aux services de police de renforcer les rondes et de verbaliser systématiquement les usagers récalcitrants.

On rappelle que les amendes peuvent aller de 68 à 1500 Euros !

ATTENTION A LA TAXE D'AMENAGEMENT !

Avant d'installer une petite cabane dans votre jardin pour stocker du matériel, vous devez connaître deux choses :

- 1) Etablir une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie si la construction envisagée dépasse 5 m².
- 2) Après autorisation, sachez que vous devrez vous acquitter d'une taxe d'aménagement (TA) qui vous sera réclamée par le FISC.

Pour 2022, la facture augmente car l'indice du coût de la construction (ICC), sur lequel cet impôt s'appuie, a progressé, sur fond de crise sanitaire, de presque 7 %.

Résultat, la base de calcul de la TA s'élève désormais à **929 €/m²** en Ile-de-France. La TA se calcule en multipliant cette base forfaitaire par la surface, puis par le taux d'imposition de **6.6 %** résultant de l'addition de la part communale (3 %), de la part Départementale (2.2 %), de la part Régionale (1 %) et la part pour l'archéologie préventive (0.4 %).

Exemples

Pour un abri de jardin de 15 m² : $(929 \times 15 \times 6.6) / 100 = 920 \text{ €}$

Pour un abri de jardin de 20 m² : $(929 \times 20 \times 6.6) / 100 = 1.226 \text{ €}$

Il est possible de régler la TA en 2 fois, si son montant excède 1 500 €.

Sinon, elle doit être payée en totalité dans les 12 mois de la délivrance de l'autorisation de construire.